

### TRL 001

## Devenir animateur prévention du secteur du transport routier et logistique (AP TRL)

### Public

Personnes affectées à des missions d'animation de la prévention dans les entreprises de transport routier et logistique TRL et de transport routier de voyageur TRV s'engageant dans une démarche de prévention et la réalisation de projets.

### Prérequis

Les participants doivent avoir suivi avec succès l'autoformation @01001 « [Acquérir des bases en prévention des risques professionnels](#) » ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dispensée par les services prévention des Carsat, Cramif ou Cgss (joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription).

Cette formation s'intègre dans un parcours de formation et d'accompagnement de l'AP TRL et du dirigeant.

La journée de formation du dirigeant « Développer et manager la prévention des risques professionnels dans une entreprise du secteur du transport routier et logistique (TRL) » (réf TRL 004) est un préalable obligatoire.

### Objectifs de formation

- Contribuer au développement d'une démarche de prévention des risques professionnels dans l'entreprise.
- S'inscrire en tant qu'AP TRL dans cette démarche de prévention.
- Concevoir, cadrer et mettre en œuvre tout projet de prévention.
- Intégrer les spécificités de TMS Pros dans un projet de prévention des TMS si l'entreprise est concernée.

### Objectifs pédagogiques

- Réaliser un état des lieux S&ST.
- Identifier les enjeux de l'établissement pour définir les objectifs et priorités d'actions. Structurer une démarche de prévention globale, mobilisatrice et pérenne en lien avec les objectifs et priorités de l'entreprise.
- Analyser une activité en faisant le lien entre le travail et la santé.
- Acquérir une méthodologie d'observation et d'analyse de situation de travail.
- Concevoir, cadrer et mettre en œuvre un projet de prévention répondant à une priorité d'action dans l'entreprise (potentiellement TMS Pros si l'entreprise est concernée).

### Contenu

- Enjeux de prévention des risques professionnels dans le secteur TRL.
- Etat des lieux d'une entreprise pour identifier ses enjeux, objectifs et priorités.
- Structuration d'une démarche de prévention contextualisée, mobilisatrice et pérenne et ses conditions de réussite.
- Analyse de l'activité et compréhension des TMS.
- Méthodologie d'observation et d'analyse de situations de travail et de détection des risques (TMS, chutes, RPS...)
- Définition et hiérarchisation des pistes d'amélioration.
- Méthodologie et cadrage de projet(s) de prévention avec établissement d'une note de cadrage de projet.
- TMS Pros dans le cas d'un projet de prévention des TMS d'une entreprise ciblée ou souhaitant rentrer dans le programme national.

### Méthodes pédagogiques

Le stage comprend des périodes de formation en présentiel et des travaux applicatifs d'intersession dans l'entreprise impliquant l'animateur et le dirigeant. Les travaux engagés font de plus l'objet d'un accompagnement par le formateur.

La formation s'appuie sur des exposés didactiques, des études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, des mises en situation, des échanges et retours d'expériences.

### Durée

- 6 jours (42h) de formation en présentiel organisés en 3j + 2j + 1j,
- 2 X 2,5 jours de travaux applicatifs dans l'établissement,
- 2 demi-journées d'accompagnement de 4 heures dans l'entreprise en commun avec le dirigeant.

## Modalités d'évaluation

Cette formation est assurée par un formateur certifié pour former et accompagner les AP TRL et dirigeants d'entreprise du secteur TRL. Ce formateur fait partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance maladie – Risques professionnels et l'INRS.

A l'issue de la formation, les participants ayant participé à la totalité de la formation et satisfait à toutes les évaluations certificatives des compétences se voient délivrer par l'Assurance maladie-Risques professionnels et l'INRS un certificat de « Animateur prévention transport routier et logistique » (AP TRL) valable 36 mois.

Les évaluations certificatives portent sur :

- L'analyse de l'activité et l'identification des facteurs de risques de TMS, sur étude de cas,
- L'état des lieux S&ST de l'établissement, point de départ de la démarche de prévention,
- Le cadrage et la mise en œuvre d'un projet de prévention correspondant à une priorité dans l'établissement (Exemples : TMS pros, mise en place des protocoles de sécurité)
- L'analyse de situations de travail réalisée jusqu'à la définition de mesures dans le cadre du projet.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences d'Animateur Prévention Transport Routier et Logistique » (MAC) d'une Durée de 14 heures et de satisfaire aux épreuves certificatives.

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur certifié pour former et accompagner les AP TRL et dirigeants d'entreprise du secteur TRL. Ce formateur fait partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance maladie – Risques professionnels et l'INRS.

## Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance maladie – Risques professionnels et l'INRS assurant cette formation d'AP TRL, celle du dirigeant et l'accompagnement associé est consultable sur le site de l'INRS :

[Organismes habilités à dispenser les formations APS-TRL \(Acteur prévention secours Transport routier et logistique\)](#)